µPROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE TOURNAI
****

Commune de 7620 BRUNEHAUT
11, rue Wibault Bouchart
7620 BRUNEHAUT

Agent traitant : Nathalie Bauduin – 069.36.29.60 – nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be

Note de synthèse

Direction générale

1. Informations diverses

Comptabilité

2. Comptes - Exercice 2024

Le Collège communal propose à l'assemblée d'arrêter les comptes 2024 comme suit :

Bilan	Actif	Passif
	46.844.539,28	46.844.539,28

Compte de résultats	**Charges (c)**	**Produits (p)**	**Résultat (p-c)**
Résultat courant	11.274.218,71	11.551.502,90	277.284,19
Résultat d'exploitation (1)	13.110.944,76	13.189.793,79	78.849,03
Résultat exceptionnel (2)	2.121.363,67	2.697.824,83	576.461,16
Résultat de l'exercice (1+2)	**15.232.308,43**	**15.887.618,62**	**655.310,19**

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	13.003.245,86	8.747.503,89
Non valeurs (2)	37.653,53	0,00
Engagements (3)	12.278.506,15	8.725.772,69
Imputations (4)	12.128.220,76	5.101.503,00
Résultat budgétaire (1-2-3)	687.086,18	21.731,20
Résultat comptable (1-2-4)	837.371,57	3.646.000,89

3. Modification budgétaire des services ordinaire et extraordinaire n°1 – 2025

Le Collège communal propose à l'assemblée d'arrêter la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025 comme suit :

1. Tableau récapitulatif :

	Service Ordinaire	Service Extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	12.048.476,12	2.129.874,04
Dépenses totales exercice proprement dit	12.005.356,91	2.107.204,47
Boni/Mali exercice proprement dit	43.119,21	22.669,57
Recettes exercices antérieurs	687.086,18	21.731,20
Dépenses exercices antérieurs	20.753,45	990.365,33
Prélèvements en recettes	0,00	966.132,82
Prélèvements en dépenses	545.723,18	20.168,26
Recettes globales	12.735.562,30	3.117.738,06
Dépenses globales	12.571.833,54	3.117.738,06
Boni/Mali global	163.728,76	0,00

4. Budget communal – Exercice 2025 – Désaffectation du boni extraordinaire 2024

Le Collège communal propose à l'assemblée :

Les voies et moyens suivants pour un total de 20.168,26 € sont désaffectés et versés dans le fonds de réserves extraordinaires :

Projet	Nom	Désaffectation	Article
20230032	Tri déchets out of home	5.998,27 €	060/95551:20230032.2025
20240004	Divers travaux de voirie 2024	11.923,10	060/95551:20240004.2025
20220030	Projet biodiversité	2.246,89	060/95551:20220030.2025

Les voies et moyens précités seront réaffectés par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaires.

Direction générale

5. C.P.A.S. de Brunehaut - Compte 2024

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le compte 2024 comme suit :

	+/-	**Service ordinaire**	**Service extraordinaire**
1. Droits constatés		3.298.959,32	33.522,26
Non-valeurs et irrécouvrables	=	0,00	0,00

Droits constatés nets Engagements	= -	3.298.959,32 2.980.554,66	33.522,26 0,00
Résultat budgétaire Positif: Négatif:	=	318.404,66	4.136,73
2. Engagements Imputations comptables	 -	2.980.554,66 2.961.887,22	29.385,53 29.385,53
Engagements à reporter	=	18.667,44	0,00
3. Droits constatés nets Imputations	 -	3.298.959,32 2.961.887,22	33.522,26 29.385,53
Résultat comptable Positif: Négatif:	=	337.072,10	4.136,73

6. Modification budgétaire n°1 des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2025 du Conseil de l'action sociale de Brunehaut

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver la modification budgétaire n°1 – exercice 2025 comme suit :

- **Service ordinaire**

	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	3.358.418,44	3.358.418,44	0,00
Augmentation de crédit (+)	402.764,24	400.117,63	2.646,61
Diminution de crédit (+)	-2.646,61	0,00	-2.646,61
Nouveau résultat	3.758.536,07	3.758.536,07	0,00

- **Service extraordinaire**

	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	91.700,00	91.700,00	0,00
Augmentation de crédit (+)	4.136,73	0,00	4.136,73
Diminution de crédit (+)	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat	95.836,73	91.700,00	4.136,73

<u>Marchés publics</u>

7. Végétalisation de toiture plate à la bibliothèque de Bléharies - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- d'approuver le cahier des charges N° 2025-727 et le montant estimé du marché "Végétalisation de toiture plate à la bibliothèque de Bléharies", établis par le Service des Travaux et Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 47.355,50 hors TVA ou € 57.300,16, 21% TVA comprise.
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 767/723-60 (n° de projet 20250019).

Avis favorable du Directeur financier

8. Marquages routiers 2025 - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- d'approuver le cahier des charges N° 2025-725 et le montant estimé du marché "Marquages routiers 2025", établis par le Service des Travaux et Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 30.760,77 hors TVA ou € 37.220,53, 21% TVA comprise.
- d passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 423/741-52 (n° de projet 20250002) majoré en M.B.1/2025 voté en ce jour.

Avis favorable du Directeur financier

9. Achat d'un véhicule 9 places pour l'accueil extra-scolaire + véhicule 5 places pour le CPAS - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- d'approuver le cahier des charges N° 2025-726 et le montant estimé du marché "Achat d'un véhicule 9 places pour l'accueil extra-scolaire + véhicule 5 places pour le CPAS", établis par le Service des Travaux et Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 43.454,55 hors TVA ou € 52.580,00, 21% TVA comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de financer cette dépense par les credits suivants :
    - * Lot 1 (Achat d'un véhicule 9 places destiné à l'accueil extra-scolaire pour l'administration communale de Brunehaut) : inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 722/743-52 (n° de projet 20250007)
    - * Lot 2 (Achat d'un véhicule 5 places pour le CPAS de Brunehaut) : inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 84492/743-52 (n° de projet 20250003)

Avis favorable du Directeur financier

10. Programme communal de développement rural - Rapport annuel de l'opération de développement rural 2024

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le rapport annuel de l'opération de développement rural 2024.

11. Règlement d'ordre intérieur pour la Commission Locale de Développement Rural de Brunehaut – Approbation

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural dans le cadre du programme de développement rural.

Enseignement

12. Règlement d'Ordre Intérieur des Ecoles Communales - Approbation.

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur des établissements scolaires tel que proposé.

13. Règlement d'Ordre Intérieur des Conseils de Participation - Approbation.

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur des conseils de participation des groupes scolaires.

Personne handicapée

14. Handicity 2024-2030: adhésion à la nouvelle charte

Le Collège communal propose à l'assemblée d'adhérer à la nouvelle charte "Handicity" proposée par Esenca.

Mobilité

15. Création d'une place de stationnement PMR - Rue LUCIEN DELFOSSE- BLEHARIES

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- Le stationnement est réservé aux personnes handicapées;
  Rue Lucien DELFOSSE, du côté pair, à hauteur et le long du numéro 8, sur une distance de 6 mètres.
  Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a, avec le pictogramme des handicapés avec le flèche montante " 6m ".

Règlement général de police

16. Règlement Complémentaire de Roulage - Laplaigne (Rue de Sin)

Le Collège communal propose à l'assemblée d'abroger le Règlement Complémentaire de Roulage voté en séance du Conseil Communal du 24 mars 2025.

Direction générale

17. Approbation du procès verbal de la séance du 28.04.2025

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 28.04.2025.

Huis clos

Enseignement

18. Ratification d'une décision d'un membre du personnel enseignant - Institutrice primaire - Diminution d'attribution 4/24 èmes (1)

19. Ratification d'une désignation d'un membre du personnel enseignant - Instituteur primaire 4/24 èmes (2)

20. Mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite, type I à partir du 01.01.2026 - Maîtresse de Religion Catholique à titre définitif.

21. Mise en disponibilité d'un membre du personnel enseignant (Maîtresse de Religion Catholique)

22. Groupe Scolaire Scaldis – Evaluation – Approbation – Décision

<u>Personnel</u>

23. Personnel Communal - Convention de mise à disposition DPO Commune - CPAS

Administration Communale de Braine-le-Château

La Directrice Générale,

Nathalie BAUDUIN